

Règlement de l'Appel à Photos Insolites

ORGANISATION

Le Royal Syndicat d'initiative de Comblain Poulseur et le Musée du Pays d'Ourthe-Ambève vous proposent de participer à leur appel à photographies, dans le cadre de la thématique touristique 2018 : « La Wallonie Insolite ».

L'objectif de cet appel est la découverte de coins et d'éléments insoupçonnés et insolites de notre région et de les montrer au plus grand nombre !

CONDITIONS DE PARTICIPATION

L'appel à photos est ouvert à tous les photographes, amateurs et professionnels de tous pays et de tout âge. La participation au concours est gratuite. Sont exclus : les organisateurs de l'appel.

La thématique proposée (et à respecter) reprend **2 catégories** :

Nature insolite et/ou Patrimoine insolite.

Soyez suffisamment curieux et imaginatifs, dénichiez « des perles rares », et envoyez nous vos plus beaux clichés présentant **des éléments Insolites, inhabituels, originaux, de la Nature et/ou du Patrimoine, dans toute la région Ourthe Vesdre Ambève** (c'est-à-dire dans les communes de Anthisnes, Aywaille, Chaudfontaine, Comblain-au-Pont, Esneux, Ferrières, Hamoir, Neupré, Ouffet, Sprimont, Stoumont, Trooz). Le bon œil couplé d'un sens esthétique certain, seront nécessaires pour les photographier et nous les faire découvrir. Le sujet insolite est privilégié mais la prise de vue peut l'être également.

DEROULEMENT DE L'APPEL à PHOTOS

Les participants doivent envoyer leurs photographies pour le 31 juillet 2018 minuit au plus tard. Passé ce délai, plus aucun travail ne sera accepté.

Les meilleures images insolites (voir critères de sélection ci-dessous) seront sélectionnées et imprimées, aux frais des organisateurs, afin d'être exposées à la Maison des découvertes, pour les photographies insolites Nature et au Musée du Pays d'Ourthe Ambève, pour les photographies insolites Patrimoine, et ce du 7 septembre au 8 octobre 2018, notamment pour les Journées du Patrimoine et du Wallonie Week-end Bienvenue.

ENVOI DES PHOTOS

Pour qu'un envoi soit valide, il doit répondre aux critères suivants :

- Maximum 5 photographies d'un format minimum de 1920x1280 pixels en 300dpi.
- Formulaire d'inscription dûment complété

Les participants doivent envoyer ces documents à l'adresse mail : tourisme@comblainaupont.be pour **le 31 juillet 2018 à minuit au plus tard.**

SELECTION DES PHOTOS

Les photographies exposées seront sélectionnées par les organisateurs, selon les critères de respect et de valorisation du thème, d'originalité et de valeur esthétique.

PRIX

Un Prix (avec cadeau surprise) sera décerné dans chaque catégorie.

Un Prix du public (avec cadeau surprise) sera également attribué dans chaque catégorie. Le gagnant(e) sera averti, après dépouillement des votes, à la fin de l'exposition.

Les décisions des organisateurs sont souveraines et sans appel.

DROITS D'AUTEUR

Le participant déclare et garantit aux organisateurs qu'il dispose de l'intégralité des droits d'auteur et de propriété intellectuelle sur les photos envoyées et qu'il en est le seul auteur. Il déclare que si une ou plusieurs personnes figurent sur les photos soumises, celles-ci l'autorisent à reproduire leur portrait. Les droits de quelque personne physique ou morale seront ainsi respectés.

Le participant autorise les organisateurs à diffuser leurs photographies, dans le cadre de cet appel à projets, sur leur site internet et leur pages facebook en stipulant le nom de l'auteur, ainsi que de les imprimer en vue de l'exposition précédemment citée. Si les organisateurs souhaitent utiliser une photographie de cet appel à projet dans un autre cadre de promotion touristique, ils en demanderont expressément l'autorisation préalable à l'auteur de celle-ci.

NON RESPONSABILITE

Les organisateurs se réservent le droit d'annuler, d'écourter, de modifier ou de suspendre l'appel à photos si des circonstances imprévues l'exigent ou en cas de force majeure, et ce sans engager leur responsabilité et sans qu'une quelconque indemnité ne soit exigible par les participants.

La participation à l'appel à photos implique l'acceptation, sans réserve, du présent règlement dans son intégralité. Le non-respect de ces conditions entrainera la nullité de la participation.